

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze minutes, sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE, Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER
Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)
Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX ? Mireille CHARMONT-MUNET
Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

DELIBERATION 2025-13

Objet : Adoption du Budget Primitif 2025

Vote du Budget Primitif principal de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget pour les communes de plus de 1000 habitants ;

Considérant les propositions de budgets primitifs 2025

Après l'avis de la Commission des Finances réunie les 24/02/2025 et le 24/03/2025,
Après présentation des projets du budget primitif 2025 et en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal :

- **VOTE ET ADOPTE :**
 - **Le Budget Principal**
 - Nombre de membres en exercice : 15
 - Nombre de membres présents : 11
 - Nombre de suffrages exprimés : 12
 - Nombre de pouvoirs : 0
 - VOTES : Contre : 0 pour : -0 Abstentions : 0

Le Budget primitif 2025 est équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, en dépenses et en recettes pour les montants suivants : (voir annexes)

- **PRECISE** que le Budget Primitif a été voté par le Conseil Municipal par nature, auquel d'ajoute une présentation fonctionnelle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, AVEC reprise des résultats de l'année 2024, en conformité avec l'instruction de la M57.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roland DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 31 mars 2025
et sa publication à cette même date
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250401-2025-13b-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

